

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 PP 101 Marché subséquent n°3 à l'accord cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour des opérations de réfection et d'aménagement de locaux de la caserne Cité à Paris 4^{ème}.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour des opérations de réfection et d'aménagement de locaux de la caserne Cité à Paris 4^{ème}, conclu avec le groupement composé de l'agence LEFEVRE ARCHITECTES (mandataire), HELLIN SEBBAG Architectes et les sociétés AIA INGENIERIE, AIA STUDIO ENVIRONNEMENT et ACOUSTIQUE VIVIE & ASSOCIES ;

Vu le projet de délibération en date du 17 novembre 2017, par lequel le Préfet de police demande autorisation de signer le marché subséquent n°3 à l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour des opérations de réfection et d'aménagement de locaux de la caserne Cité à Paris 4^{ème} ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le Préfet de Police est autorisé à signer le marché subséquent n°3 à l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour des opérations de réfection et d'aménagement de locaux de la caserne Cité à Paris 4^{ème}.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police, section investissement, chapitre 900, article 900-2031, compte nature 2313.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO